

COMMUNAUTE DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-56

Objet : Délibération portant approbation du logo de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et de la charte graphique

Conseillers en exercice	30	Pour la version 1	1
Conseillers présents	24	Pour la version 2	29
Quorum	16		
Conseillers représentés	6		
Suffrages exprimés	30		
Date de convocation	15/X/2014	L'an 2014, le 21 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	15/X/2014		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf		Evelyne LAVIE
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Francis MASSE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		Axelle BALGUERIE
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141027-2014-56-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le 27 OCT. 2014

N° 2014-56

Objet : Délibération portant approbation du logo de la Communauté de communes et de la charte graphique

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 7 octobre 2014

Rapport de synthèse :

Le logo de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" date de sa création. Ce logo présente des difficultés d'usage sur plusieurs plans: il n'inclut pas Croignon, notamment sur les panneaux d'entrée de communes (dont la plupart sont fanés). Il s'intègre difficilement dans les maquettes (affiches, dépliants, bulletins, plaquettes ...) en raison de sa forme allongée.

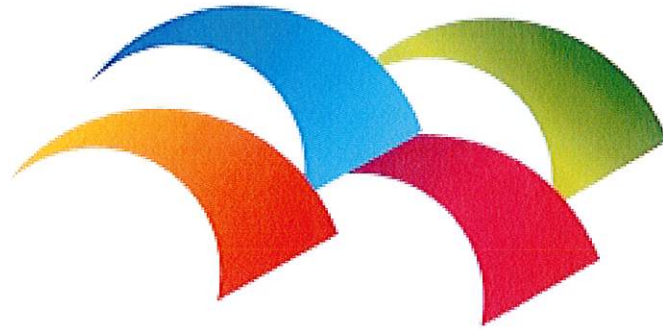
Il a été proposé de profiter que la venue de la commune de Croignon pour partir sur une nouvelle base de communication plus moderne et plus efficace. Le nouveau logo et la nouvelle charte graphique qui en découle permettront également de donner corps à un site internet attendu depuis longtemps et au développement de la signalétique sur les structures communautaires (crèches, CLSH, RAM, ZA ...).

Il a été demandé à chaque maire de désigner un élu pour participer à un groupe de travail. Ce groupe de travail, animé par Evelyne Lavie, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir deux propositions de logo et de charte graphique (document joint) permettant ainsi au Conseil communautaire de choisir le vecteur d'image de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Après avoir entendu la présentation d'Evelyne Lavie
Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité des suffrages exprimés de retenir le logo ci-dessous ainsi que la charte graphique qui y est rattachée :





les coteaux bordelais

communauté de communes

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 21/X/2014

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141027-2014-56-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

